



## Déclaration de la Garantie limitée et du Désistement de Responsabilité pour l'Amérique du Nord

Sauf en cas d'avis contraire, Ultrasave Lighting (Ultrasave) garantit que les produits de ballasts fournis par Ultrasave et portant une date de fabrication ultérieure au mois de janvier 1996 sont exempts de tout défaut de matériel et de main-d'œuvre. Cette garantie qui débute à la date d'achat se termine à la fin de la période indiquée plus bas:

Ans	Garantie	Ballast Séries
3	Ballast Électronique CFL (boîtier à temp. entre 76°C et 90°C)	UR-HT
	Ballast Électronique D.H.I (boîtier à temp. de 90°C ou moins)	ED, EDS
	Fluorescent Magnétique	MB
5	Conducteurs de LED	LED
	Tout autre ballast électronique fluorescent (5ans ou 25.000 heures, celui qui vient d'abord)	ER, UT, PR, ST, SR, ET, GR, BR, GT, GTL, UR

Cette garantie offre les recours ci-après indiqués, pourvu qu'un entreposage approprié et qu'une installation conforme aux codes municipaux et nationaux en vigueur, aux exigences de l'Underwriters' Laboratories Inc., aux normes de l'Association canadienne de normalisation et à toute recommandation faite par Ultrasave, aient été respectés aux fins de sécurité. Les conditions lors des essais d'un ballast qui apparemment n'aurait pas fonctionné de manière satisfaisante sous la garantie doivent être mutuellement acceptées par écrit. De plus, la société Ultrasave doit être avisée et avoir la possibilité d'être représentée à tous les essais auxquels le ballast peut être soumis.

"Si un ballast est déclaré défectueux durant la période de la garantie plus haut indiquée et que l'acheteur avise par écrit Ultrasave dans les trente (30) jours de la preuve du défaut en rendant le ballast disponible, Ultrasave doit, à sa discrétion, soit : A) remplacer le ballast défectueux (F.O.B. de l'usine de Ultrasave, bureau ou autre point d'expédition) par un produit identique ou similaire ; B) réparer le ballast défectueux, si possible. L'acheteur doit fournir un avis par écrit d'une réclamation décrivant le défaut à Ultrasave et doit retourner le ballast défectueux à la société Ultrasave à la demande et selon les directives de cette dernière. Tous les fils sur le ballast retourné doivent être d'une longueur minimale de 4 po (10,16 cm). "

"Les dispositions précédentes doivent constituer la seule compensation pour l'acheteur et la seule responsabilité pour Ultrasave en ce qui a trait à la garantie. Ultrasave ne donne aucune autre garantie, légale ou implicite. En particulier, mais sans restreindre la portée de ce qui précède, il n'y a aucune garantie sur la qualité marchande du produit ni sur sa valeur adaptative à des fins particulières. "

"Dans toute réclamation, l'obligation de Ultrasave se limite à la garantie. Tout dommage, direct ou indirect, survenu à la suite de négligence, pour avoir fourni ou par faute de n'avoir fourni un ballast, ou encore, en raison du design, de la fabrication, de la vente, de la livraison, de la revente, de l'installation, de l'inspection, de la réparation ou de l'emploi d'un ballast fourni par Ultrasave ne doit, en aucun cas, excéder le prix à l'achat du ou des ballasts faisant partie de la réclamation. "

En aucun cas, que ce soit à la suite d'un bris de contrat ou de la garantie, par négligence ou autrement,



la societe Ultrasave ne peut etre tenue responsable de couts speciaux ou decoulant de la perte d'utilisation de ballasts ou de tout autre equipement, de la perte de capital, des couts pour la substitution d'equipement, des couts d'indisponibilite ou de reclamation d'un client ou d'un acheteur pour de tels dommages.